

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1205

19 juin 2007

### SOMMAIRE

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A. ....	57794	Halcor S.à r.l. ....	57801
Actar International S.A. ....	57821	Hoban Invest S.A. ....	57826
Agence d'Assurances Cler s.à.r.l. ....	57838	Hypraholding S.A. ....	57838
Atlantis Software SA ....	57822	Kuznetski Capital S.A. ....	57839
AZ FUND Management S.A. ....	57821	Long Island International S.A. ....	57839
Bejaksa Holding S.A. ....	57838	LuxCo 11 S.à r.l. ....	57802
CFD Capital Management Sicav ....	57840	Mir Leman Advisory Company S.A. ....	57831
Derca S.A. ....	57802	Mir Quality Growth SICAV ....	57832
Derca S.A. ....	57803	Mupp Mouss ....	57797
EP Gretlade S.à r.l. ....	57802	Nemphis Finance S.A. ....	57821
Financière Leka S.A. ....	57822	Pearl Air S.A. ....	57840
Financière Leka S.A. ....	57825	Perseus Immobilien Gesellschaft 2 ....	57832
Financière Leka S.A. ....	57830	Private Equity Selection International (PE-SI) 1 S.A. ....	57823
Financière Leka S.A. ....	57831	Private Equity Selection International (PE-SI)2 S.A. ....	57795
Financière Leka S.A. ....	57830	Rives Fertiles S.A. ....	57803
Financière Leka S.A. ....	57829	Roatis Consulting S.à r.l. ....	57794
Financière Leka S.A. ....	57822	Romaka ....	57821
Finpiave International S.A. ....	57819	Rubicon Finance Europe II S.A. ....	57807
Finpiave International S.A. ....	57820	Sebia Capital ....	57829
Finpiave International S.A. ....	57820	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero III	
Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l. ....	57820	Gamma S.à r.l. ....	57799
Global Unicorn Asset Holdings S.à r.l. ...	57795	Soparfinter S.A. ....	57839
Global Unicorn Asset Holdings S.à r.l. ...	57799	Weather Capital Finance ....	57830
Global Unicorn Asset Holdings S.à r.l. ...	57797	Yellow Insurance S.A. ....	57801
Greenwich EquityCo S.à r.l. ....	57831		

**Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 106.133.

Les comptes annuels au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055883/1092/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07490. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

---

**Roatis Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 115.256.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le deux avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur José-Luis Rodriguez Anta, employé administratif, demeurant à B-1200 Bruxelles, 28, avenue du Mistral, ici représenté par Monsieur Germano Laschi, informaticien, demeurant à L-2146 Luxembourg, 55, rue de Merl, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 22 mars 2007, laquelle restera annexée aux présentes.
- 2) Monsieur Germano Laschi, prénommé, en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée ROATIS CONSULTING, S.à r.l., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 55, rue de Merl, constituée suivant acte notarié en date du 24 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.149 du 14 juin 2006;

- que le capital social de la société ROATIS CONSULTING, S.à r.l., s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- qu'étant les seuls propriétaires des parts sociales dont s'agit, ont décidé de commun accord et d'une manière unanime, de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée ROATIS CONSULTING, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- qu'agissant conjointement tant en leurs qualités de liquidateurs que d'associés de la société ROATIS CONSULTING, S.à r.l., ils déclarent ensemble:

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer solidairement et irrévocablement l'obligation de les payer,
- que tous les actifs ont été réalisés et que tous les actifs ont été distribués et sont devenus leur propriété; de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée,
- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2146 Luxembourg, 55, rue de Merl.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Laschi, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, Relation: LAC/2007/4340. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007057026/220/42.

(070058192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2007.

---

**Global Unicorn Asset Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 75.759.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007055884/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00133. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

---

**Private Equity Selection International (PESI)2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.135.

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 2 S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte notarié en date du 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 305 du 23 février 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour avant la réception des présents.

L'Assemblée a été ouverte à 16.00 heures et est présidée par Madame Antoinette Farese, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Alexandra Schmitt, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sandra Thomas, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Réduction de capital par rachat et annulation d'actions de catégorie «ICG».

Il est proposé de réduire le capital social de la Société de 44.847,60 EUR.

Cette réduction de capital sera réalisée par le rachat et annulation de 760 actions de catégorie «ICG», chacune d'une valeur nominale de 10,- EUR par action.

Les actionnaires seront remboursés de leurs actions de catégorie «ICG» au prix de 59,01 EUR et dans les proportions suivantes:

- PRIVATE EQUITY SELECTION n ° 1: 540 actions de catégorie «ICG».

- PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS n ° 1: 220 actions de catégorie «ICG».

2.- Suite aux réductions de capital susmentionnées, il est proposé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 1.031.000,- (un million trente et un mille euros), représenté par 103.100 (cent trois mille cent) actions réparties comme suit:

- 1.549 (mille cinq cent quarante-neuf) actions de souscription initiale;

- 22.312 (vingt-deux mille trois cent-douze) actions de catégorie «ICG»;

- 2.495 (deux mille quatre cent quatre-vingt-quinze) actions de catégorie «SE»;

- 1.826 (mille huit cent vingt-six) actions de catégorie «Sand V»;

- 1.859 (mille huit cent cinquante-neuf) actions de catégorie «Sand Co»;
  - 17.562 (dix-sept mille cinq cent soixante-deux) actions de catégorie «P4»;
  - 28.784 (vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-quatre) actions de catégorie «CVC»;
  - 3.462 (trois mille quatre cent soixante-deux) actions de catégorie «ALT»;
  - 20.427 (vingt mille quatre cent vingt-sept) actions de catégorie «NOR»;
  - 2.824 (deux mille huit cent vingt-quatre) actions de catégorie «TAND»
- chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de 44.847,60 EUR (quarante-quatre mille huit cent quarante-sept virgule soixante euros), pour le ramener de son montant actuel de 1.038.600,- EUR (un million trente-huit mille six cents euros) à un montant de 1.031.000,- EUR (un million trente et un mille euros), et de réaliser cette réduction de capital par le rachat et annulation de 760 (sept cent soixante) actions de catégorie «ICG», chacune d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) par action.

Il est en outre décidé que les actionnaires soient remboursés de leurs actions de catégorie «ICG» au prix de 59,01 EUR (cinquante-neuf virgule zéro un euros) et ce, dans les proportions suivantes:

- PRIVATE EQUITY SELECTION n ° 1: 540 actions de catégorie «ICG».
- PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS n ° 1: 220 actions de catégorie «ICG».

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la réduction de capital sus-mentionnée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 1.031.000,- (un million trente et un mille euros), représenté par 103.100 (cent trois mille cent) actions réparties comme suit:

- 1.549 (mille cinq cent quarante-neuf) actions de souscription initiale;
  - 22.312 (vingt-deux mille trois cent douze) actions de catégorie «ICG»;
  - 2.495 (deux mille quatre cent quatre-vingt-quinze) actions de catégorie «SE»;
  - 1.826 (mille huit cent vingt-six) actions de catégorie «Sand V»;
  - 1.859 (mille huit cent cinquante-neuf) actions de catégorie «Sand Co»;
  - 17.562 (dix-sept mille cinq cent soixante-deux) actions de catégorie «P4»;
  - 28.784 (vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-quatre) actions de catégorie «CVC »;
  - 3.462 (trois mille quatre cent soixante-deux) actions de catégorie «ALT»;
  - 20.427 (vingt mille quatre cent vingt-sept) actions de catégorie «NOR»;
  - 2.824 (deux mille huit cent vingt-quatre) actions de catégorie «TAND»
- chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 heures.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.000,- EUR.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Fares, A. Schmitt, S. Thomas, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, Relation: LAC/2007/3658. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 avril 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007056483/206/95.

(070057522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

**Global Unicorn Asset Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 75.759.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007055885/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00130. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

**Mupp Mouss, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8838 Wahl, 37, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 127.224.

STATUTS

L'an deux mille sept, le douze avril.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Madame Caroline Mahy, employée, née à Bastogne (Belgique), le 14 janvier 1978, demeurant à B-6600 Bastogne (Belgique), 6 e, Harzy;

2. Monsieur Xavier Mahy, ingénieur, né à Namur (Belgique), le 24 avril 1970, demeurant à B-6600 Bastogne (Belgique), 159, rue de la Chapelle;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un salon de toilettage fixe et mobile pour animaux domestiques ainsi que la vente de petits accessoires et de nourriture pour animaux domestiques.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de MUPP MOUSS, société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Wahl.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération*

Les cent(100) parts ont été souscrites comme suit:

1. Madame Caroline Mahy, prénommée, vingt parts sociales . . . . .	20
2. Monsieur Xavier Mahy, prénommé, quatre-vingt parts sociales . . . . .	80
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Exercice social*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,00).

#### *Décision des associés*

Les comparants, représentant la totalité du capital social, ont ensuite pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
  - Madame Caroline Mahy, prénommée.
  - Monsieur Xavier Mahy, prénommé.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de chaque gérant.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-8838 Wahl, 37, rue Principale.

#### *Remarque*

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des présentes.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Mahy, X. Mahi, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 17 avril 2007. Mersch/2007/419. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 avril 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007056577/243/95.

(070057635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

**Global Unicorn Asset Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 75.759.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007055886/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00139. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

**Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero III Gamma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.437.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of February.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SIREO IMMOBILIENFONDS No. 5 LIBERO III S.à r.l., a company incorporated and organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, duly represented by Maître Max Welbes, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 February 2007, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of the company SIREO IMMOBILIENFONDS No. 5 LIBERO III GAMMA S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 117.437, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 June 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1653 dated 31 August 2006. The articles of Incorporation have been modified pursuant to a notarial deed on December 6, 2006, not yet published.

The appearing party, representing the whole corporate capital, takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the unit capital of the Company by an amount of three million one hundred nineteen thousand one hundred Euro (EUR 3,119,100.-) in order to raise it from its present amount of two million three hundred ninety-four thousand nine hundred Euro (EUR 2,394,900.-) represented by twenty-three thousand nine hundred forty-nine (23,949) units of hundred Euro (EUR 100.-) each to five million five hundred fourteen thousand Euro (EUR 5,514,000.-) by the issue and the creation of thirty-one thousand one hundred ninety-one (31,191) units of hundred Euro (EUR 100.-) each and consequently decides to subscribe for thirty-one thousand one hundred ninety-one (31,191) units in the unit capital of the Company and pay in for the entirety of these units.

The thirty-one thousand one hundred ninety-one (31,191) new shares are subscribed by SIREO IMMOBILIENFONDS No. 5 LIBERO III S.à r.l., previously named, here represented by Maître Max Welbes, prenamed. Such shares are entirely paid up by a contribution in cash.

Proof of such payments of three million one hundred nineteen thousand one hundred Euro (EUR 3,119,100.-) has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, Article 5 of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is fixed at five million five hundred fourteen thousand Euro (EUR 5,514,000.-), represented by fifty-five thousand one hundred forty (55,140) units of hundred Euro (EUR 100.-) each.»

### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to thirty-seven thousand euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quatorze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SIREO IMMOBILIENFONDS No. 5 LIBERO III S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, dûment représentée par Maître Max Welbes, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 février 2007. La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est le seul associé de la société SIREO IMMOBILIENFONDS No. 5 LIBERO III GAMMA S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.437, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1653 du 31 août 2006. Les statuts ont été modifiés par acte notarié en date du 6 décembre 2006, non encore publié.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions cent dix-neuf mille cent Euros (EUR 3.119.100,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cents Euros (EUR 2.394.900,-) représentant vingt-trois mille neuf cent quarante-neuf (23.949) parts de cent Euros (EUR 100,-) chacune à cinq millions cinq cent quatorze mille (EUR 5.514.000,-) par la création et l'émission de trente et un mille cent dix-neuf (31.119) parts sociales de cent Euros (EUR 100,-) chacune et par conséquent décide de souscrire vingt-trois mille huit cent vingt-quatre parts dans le capital de la société et de régler l'intégralité de ces parts.

Les trente et un mille cent dix-neuf (31.119) nouvelles parts sociales sont souscrites par SIREO IMMOBILIENFONDS No. 5 LIBERO III S.à r.l., prénommée, ici représentée par Maître Max Welbes, prénommé. Ces parts sociales sont entièrement libérées par un apport en numéraire.

La preuve de ces paiements de trois millions cent dix-neuf mille cent Euros (EUR 3.119.100,-) a été fournie au notaire instrumentant qui la reconnaît expressément.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à cinq millions cinq cent quatorze mille (EUR 5.514.000,-), représentés par cinquante-cinq mille cent quarante (55.140) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.»

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trente-sept mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Welbes, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 février 2007, Relation: EAC/2007/1221. — Reçu 31.191 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mars 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007056984/239/95.

(070057907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2007.

---

**Halcor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 125.130.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 mai 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007055894/231/15.

(070056995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

---

**Yellow Insurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 55.729.

---

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mars 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Davide Murari, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Sergio Vandì, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 29 décembre 2006. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Davide Murari en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Stefano De Meo, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Eric Giacometti, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 20 janvier 2007. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Stefano De Meo en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

*Sixième résolution*

Le mandat des administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer:

Monsieur Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

Monsieur Stefano De Meo, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le mandat ainsi conféré aux administrateurs et au Président du Conseil d'Administration prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de ne pas renommer GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 21, bd Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et de nommer, pour un terme de - 1 - (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

Le Conseil d'Administration  
J.-P. Fiorucci / S. De Meo  
Référence de publication: 2007056141/43/39.  
Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06609. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

**Derca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 62.037.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056074/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07628. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

**EP Gretlade S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. LuxCo 11 S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 124.096.

L'an deux mille sept, le deux avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., dont le siège social est établi à L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, ici représentée par Madame Madeline Boucher, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 2 avril 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société LuxCo 11 S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié en date du 23 janvier 2007, non encore publié au Mémorial.
- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de changer le nom de la société en EP GRETLADE S.à r.l.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de EP GRETLADE S.à r.l.»

« **Art. 2. (version anglaise).** The company's name is EP GRETLADE S.à r.l.»

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

« **Art. 6. (version anglaise).** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares of twenty-five euro (25.- EUR) each, fully paid up.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Boucher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007. Relation: LAC/2007/4333. — Reçu \* euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007057033/220/42.

(070058216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2007.

### **Derca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 62.037.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056075/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07629. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

### **Rives Fertiles S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 13, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 122.241.

#### STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Nicolas Graas, employé, né à Lausanne, le deux février 1965 et demeurant à Luxembourg, 3A, rue Plaetis.

Etant représenté par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant selon la dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer (la «Société»).

#### **Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège, Objet, Durée**

##### **1. Forme, Dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination RIVES FERTILES S.A.

##### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration

**3. Objet.** La Société a pour objet l'exploitation d'une agence d'affaires, et l'activité d'intermédiaire rémunéré dans tous type de transactions commerciales et non commerciales non réglementées, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et

sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

#### **4. Durée.**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Titre II.- Capital**

**5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- €), divisé en trente et une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- €) chacune.

**6. Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

**7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autre. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

#### **8. Modification du capital.**

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

### **Titre III.- Administrateurs, Conseil d'Administration, Réviseurs d'entreprises**

#### **9. Conseil d'Administration.**

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

#### **10. Réunions du Conseil d'Administration.**

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration, ou par deux Administrateurs.

#### **11. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.**

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique de la Société est habilité à créer un ou plusieurs compartiments, correspondant aux actifs de la Société financés avec les produits d'une émission spécifique de titres par la Société et correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société et le Conseil d'Administration est autorisé à transmettre, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi Titrisation.

#### **12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**13. Représentation de la société.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **14. Réviseur d'entreprise.**

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique.

### **Titre V.- Assemblée générale des actionnaires**

#### **15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mardi du mois de mai, à 15.00 heures, et pour la première fois en 2007.

**17. Autres assemblées générales.** Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**18. Votes.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

## Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

### 19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2006.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### 20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## Titre VII.- Dissolution, Liquidation

### 21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

## Titre VIII.- Loi applicable

**22. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les trente et une (31) actions comme suit:

	Actions
Nicolas Graas . . . . .	31
Total: . . . . .	31

Toutes les actions ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de EUR 10.000,- (dix mille euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à ... euros.

*Première assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 13, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.
2. Est appelé à la fonction d'Administrateur unique pour une période maximale de six (6) ans, pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2012:
  - Monsieur Nicolas Graas, prénommé.
3. Est nommée commissaire aux comptes, la Fiduciaire JEAN-MARC FABER & Cie S.à.r.l., ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés, tous connus par le notaire par leurs nom, prénom, état civil et résidence, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, vol. 156S, fol. 27, case 3. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007003885/211/220.

(060136273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

**Rubicon Finance Europe II S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 127.217.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on eighteenth day of April.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

REU LUX 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), with registered office at 5, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under number B 117.558 and

represented by Maître Tom Loesch, avocat, by virtue of a proxy given on 16 April 2007, said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, in the capacity in which it acts, has requested the notary to record as follows the Articles of Association of a société Anonyme, which it is forming:

**Chapter I.- Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form. Corporate name.** There is hereby established by the founding shareholder(s) and all those who may become owners of shares following its incorporation, a company (the «Company») in the form of a public limited company («société anonyme») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company will exist under the corporate name of RUBICON FINANCE EUROPE II S.A.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is to provide financial assistance to companies forming part of the group of companies formed by the RUBICON EUROPEAN TRUSTS (the «Group»).

The Company may provide financing, guarantees and/or security or otherwise assist in the financing of entities of the Group. It may lend and borrow in any form and proceed to the issuance or subscription of bonds, notes or any other types of debt instruments.

The object of the Company is also the acquisition by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner of any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, notes, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments, claims, receivables (including, without limitation, loan receivables) and the ownership, administration, development and management of its portfolio holdings.

The Company may render financial services of whatever nature to entities within the Group.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity. For the avoidance of doubt, it is specified that the Company shall not render any services of whatever nature to third parties other than entities part of the Group.

In general the Company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II.- Capital, Shares

**Art. 5. Subscribed capital.** The issued capital of the Company is fixed at thirty-two thousand five hundred euro (EUR 32,500.-) divided into thirty-two thousand five hundred (32,500) shares. Each issued share has a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Form of Shares.** The shares will be in the form of registered shares.

The shares are freely transferable.

With respect to the registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

**Art. 8. Acquisition of own shares.** The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

## Chapter III.- Board of directors, Statutory auditor

**Art. 9. Management.** The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be shareholders (the «Board of Directors»).

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders or the statutory auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

**Art. 11. Management Fees and Expenses.** The members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 12. Directors' Liability.** No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.

**Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice specifying the limits to such delegated powers and the manner of exercising them.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two members of the Board of Directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

**Art. 14. Conflicts of interest - Indemnity.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors, the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify the members of the Board of Directors, the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been directors, managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

**Art. 15. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the «Secretary»).

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting. The Chairman shall have no casting vote in case of a tie.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

**Art. 16. Minutes of meetings of the Board of Directors.** The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

**Art. 17. Statutory/Independent Auditors.** The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory and/ or, where required pursuant to the laws, independent auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory and/ or independent auditor(s) will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV.- General meeting of shareholders

**Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders.**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

In case of a single shareholder, the single shareholder has all the powers of the general meeting of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the third Tuesday of April each year at 12.00 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** The Board of Directors or the statutory and/ or independent auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders).

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Adjournment.** The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

**Art. 25. Vote.** An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement.

In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a 2/3rds majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers («formulaires») expressed in the English language.

Any ballot paper («formulaire») shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper («formulaire») which does not bear any of the following mentions or indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper («formulaire») shall be received by the Company no later than 5 p.m., Luxembourg time on the Luxembourg business day immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper («formulaire») received by the Company after such dead line shall be disregarded for quorum purposes.

For purposes of this article, a «Luxembourg business day» shall mean any day on which banks are open for business in Luxembourg.

A ballot paper («formulaire») shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company; at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax, at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

Persons holding their shares through a securities settlement system may vote by ballot paper («formulaire»), subject to the internal rules of the relevant securities settlement system, by giving relevant instructions as to how to exercise their vote to the broker, bank, custodian, dealer or other qualified intermediary, with which their shares are held.

In such case, the shares shall be blocked until after, and may only be transferred after, the holding of such meeting.

**Art. 26. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

#### Chapter V.- Financial year, Distribution of earnings

**Art. 27. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

**Art. 28. Adoption of financial statements.** The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

**Art. 29. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 30. Dissolution. Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### Chapter VII.- Applicable law

**Art. 31. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

##### *Subscription and payment*

The Articles of Association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed all the shares and has paid in cash the capital of EUR 32,500.- (thirty two thousand five hundred euros).

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,850.-.

### Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of 2007. The first annual general meeting will thus be held in the year 2008.

### Extraordinary general meeting

The appearing party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, it has passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. Resolved to set at three (3) the number of members of the Board of Directors and further resolved to elect the following for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2008:

Mr Pierre Lentz, company manager, born in Luxembourg, on 22 April 1959, residing professionally at 5, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg;

Mr Luc Hansen, company manager, born in Luxembourg, on 8 June 1969, residing professionally at 5, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg;

Mr Mark Rattigan, executive director, born in Hamilton, New South Wales, Australia, on 13 March 1962, residing professionally at 3rd Floor, 33 Cavendish Square London, W1G 0PW, United Kingdom.

2. Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2008: AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

3. Resolved to establish the registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up by the undersigned notary in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the undersigned notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte oui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huitième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

REU LUX 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de cent mille euros (EUR 100.000.-), ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-117.558, et

représentée par Maître Tom Loesch, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 16 avril 2007, laquelle procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme, qu'il constitue:

### Chapitre I<sup>er</sup> .- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par l'actionnaire fondateur et par tous ceux qui deviendront détenteurs d'actions suite à la constitution, une société (la «Société») sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination RUBICON FINANCE EUROPE II S.A.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à

l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet d'accorder une assistance financière à des sociétés faisant partie du groupe de sociétés formé par RUBICON EUROPEAN TRUSTS (le «Groupe»).

La Société peut accorder des prêts, garanties et/ou sûretés ou assister les entités du Groupe de toute autre manière dans leur financement. Elle peut prêter et emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission ou à la souscription d'obligations, de billets ou de tout autre type d'instrument de dette.

La Société a aussi pour objet l'acquisition par souscription, achat, échange ou toute autre manière d'actions, valeurs ou autres titres participatifs, obligations, titres obligataires, reconnaissances de dette, certificats de dépôt et autres instruments de dette et de manière plus générale toutes valeurs et instruments financiers, créances, effets recevables (y compris sans que cette énumération ne soit limitative, des créances nées de prêts) ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille de pareils actifs en portefeuille.

La Société peut rendre des services financiers sous toutes formes à des entités du Groupe.

La Société peut effectuer toute transaction, commerciale ou financière, directement ou indirectement liée à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire. Afin d'éviter tout doute, il est précisé que la Société ne rendra aucun service de quelque nature que ce soit à des tiers autres que des entités faisant partie du Groupe.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II.- Capital, Actions

**Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500,-) représenté par trente-deux mille cinq cents (32,500) actions. Chaque action émise a une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Actions - Droits des actionnaires.** Les actions seront nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Pour ce qui est des actions nominatives, un registre des actions nominatives sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actions nominatives seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actions nominatives par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7. Augmentation et réduction du capital social.** Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

**Art. 8. Rachat d'actions.** La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

### Chapitre III.- Conseil d'Administration, Commissaire aux comptes

**Art. 9. Gestion.** La Société est gérée par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»).

Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une période n'excédant pas six ans, et ils siégeront jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les membres du Conseil d'Administration sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier la cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale ou au(x) commissaire(s) aux comptes indépendants relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Rémunération et dépenses.** Les membres du Conseil d'Administration peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de leurs dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

**Art. 12. Responsabilité des administrateurs.** Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque administrateur est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs à l'égard de la Société.

**Art. 13. Délégation des pouvoirs - Représentation de la Société.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix, spécifiant les limites de telles délégations de pouvoirs et à la manière de les exercer.

Le Conseil d'Administration peut également conférer d'autres pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans les limites de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un administrateur aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations, ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La Société indemnisera, les membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

**Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire de la Société qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, à moins qu'en son absence le Conseil d'Administration désigne un autre membre du Conseil d'Administration comme Président remplaçant par un vote à la majorité des présents à une telle réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, une semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autres. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le quorum pour toute réunion du Conseil d'Administration est la présence ou la représentation de la majorité des membres du Conseil d'Administration en fonction. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion. La voix du Président n'est pas prépondérante en cas de partage des voix.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent participer à une réunion par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification. De telles méthodes de télécommunication devront satisfaire toutes les caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil d'Administration est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

**Art. 16. Procès-verbaux du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et le Secrétaire (si il y en a un) ou par deux membres du Conseil d'Administration.

**Art. 17. Commissaires aux comptes statutaires / indépendants.** Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires et/ ou indépendants, si cela est requis par la loi, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes statutaires et/ ou indépendants seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

#### Chapitre IV.- Assemblée Générale des actionnaires

**Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Dans le cas d'un actionnaire unique, l'actionnaire unique a tous les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 19. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le troisième mardi du mois d'avril chaque année à 12:00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autre assemblée générale annuelle.** Le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes statutaires peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle).

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des assemblées générales.** Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par la Loi. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance parfaite de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, actionnaire ou non. Le Conseil d'Administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 24. Prorogation.** Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

**Art. 25. Vote.** Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par la Loi.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des votes exprimés, sans considération du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou la Loi en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis.

Pour que les résolutions proposées soient adoptées et sauf disposition contraire de la Loi, une majorité de deux tiers des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est requise à ces assemblées.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leur vote au moyen de formulaires exprimés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé, par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue au siège social de la Société ou par fax au numéro du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne contiendra pas les mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum:

- nom et siège social de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si applicable, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire dans le capital social de la Société;
- l'ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et

- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire doit être reçu par la Société au plus tard à 17.00 heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédent immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas considéré pour la détermination du quorum.

Pour cet article, un «jour ouvrable à Luxembourg» signifiera tout jour durant lequel les banques sont ouvertes pour affaire à Luxembourg.

Un formulaire est considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé, par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, à l'heure de la remise; ou

(b) si délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Les personnes détenant leurs actions au moyen d'un système de règlement de titres pourront voter par formulaire, en conformité avec les règles internes du système de règlement de titres, en donnant les instructions sur la façon d'exercer leur vote au courtier, à la banque, au dépositaire, au négociant ou à tout autre intermédiaire qualifié, auprès duquel les actions sont détenues

Dans une telle hypothèse, les actions devront être bloquées jusqu'à la tenue de cette assemblée et pourront seulement être transférées après la tenue de celle-ci.

**Art. 26. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président.

#### Chapitre V.- Année sociale, Distribution des bénéfices

**Art. 27. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 28. Adoption des comptes annuels.** Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels statutaires et consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi. Les comptes annuels statutaires et consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires, qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

**Art. 29. Répartition des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires comme dividendes, chaque action donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

#### Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 30. Dissolution. Liquidation.** La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

#### Chapitre VII.- Droit applicable

**Art. 31. Droit Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

##### *Souscription et paiement*

Les comparant ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, celui-ci a souscrit toutes les actions et a libéré en numéraire le capital de 32.500,- EUR (trente-deux mille cinq cents euros).

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.850,- EUR.

*Dispositions transitoires*

La première année sociale commence à la date de constitution et finit le dernier jour de l'an 2007. L'assemblée générale annuelle se réunit donc pour la première fois en l'an 2008.

*Assemblée Générale extraordinaire*

Le comparant, représentant la totalité du capital souscrit, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il s' est reconnu dûment convoqué.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, celui-ci a pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Décidé de fixer à trois (3) le nombre des administrateurs et de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2008:

M. Pierre Lentz, administrateur, né à Luxembourg, le 22 avril 1959, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

M. Luc Hansen, administrateur, né à Luxembourg, le 8 juin 1969, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

M. Mark Rattigan, directeur, né à Hamilton, Nouvelle-Galles-du-Sud, Australie, le 13 mars 1962, demeurant professionnellement au 3 Étage, 33 Cavendish Square Londres, WIG 0PW, Royaume-Uni.

2. Décidé de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et décide de nommer commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2008: AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

3. Décidé de fixer le siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Loesch, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007. LAC/2007/5658. — Reçu 325 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 mai 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007056504/206/686.

(070057550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

---

**Finpiave International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.704.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056076/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07626. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

---

**Finpiave International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiënerie.  
R.C.S. Luxembourg B 72.704.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056077/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07624. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

**Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

**Capital social: USD 201.235.725,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 104.548.

*Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 11 avril 2007*

Il résulte des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 11 avril 2007 que M. Sanjay Goel a été révoqué de son mandat de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 30 novembre 2006,

En outre, le conseil de gérance a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que délégués à la gestion journalière:

- M. Juan Federico Ferrara, né le 12 juin 1958 à Mexico au Mexique, résidant actuellement au 15 Taconic Road, Greenwich, CT 06830 aux USA, et occupant la fonction de Senior Vice President, Operations-Americas dans la Société. Son mandat de délégué à la gestion journalière prendra effet au 1<sup>er</sup> mars 2007.

- M. Walter Yosafat, né le 14 septembre 1960 en Ohio aux USA, résidant actuellement au 64 Nicole Terrace, Bridgewater, NJ 08807 aux USA, et occupant la fonction de Senior Vice President and Chief Information Officer dans la Société. Son mandat de délégué à la gestion journalière prendra effet au 3 mars 2007.

Les délégués à la gestion journalière auront le pouvoir d'engager la Société vis-à-vis des tiers sous leur seule signature pour tout ce qui concerne la gestion journalière ordinaire de la Société.

Enfin, M. Victor Guaglianone, nommé en tant que délégué à la gestion journalière de la Société en date du 26 janvier 2007, occupe la fonction de Senior Vice President, General Counsel & Corporate Secretary de la Société à compter du 11 avril 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007057159/5499/30.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07612. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2007.

**Finpiave International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiënerie.  
R.C.S. Luxembourg B 72.704.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056078/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07623. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

**Nemphis Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 113.683.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056079/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07620. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

---

**AZ FUND Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 73.617.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056080/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07107. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

---

**Actar International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 22.562.

**EXTRAIT**

Il résulte de deux lettres datées du 4 juin 2004 que Monsieur Mohammed Diab et Monsieur Jacques Berger ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs de catégorie B.

Le commissaire aux comptes, Monsieur Edmond Ries, ayant annoncé sa retraite, il se trouve dorénavant remplacé dans ses fonctions par la société MONTBRUN REVISION S.à.r.l., établie et avec siège à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

*Pour le Conseil d'Administration*

Par mandat C. Geiben

Référence de publication: 2007056094/273/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04262. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

---

**Romaka, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 25.426.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007056081/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07453. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

---

**Financière Leka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 67.554.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007056082/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07483. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

---

**Atlantis Software SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 70.240.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 13 avril 2007, à 16.00 heures*

*Délibérations*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. De transférer le siège social de la société vers L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.
2. D'accepter la démission de Monsieur Antonio Lima de sa fonction d'administrateur de la société;
3. De nommer, Monsieur Nicolas Escuder Sanmartin, employé privé, demeurant à F-57390 Audun-Le-Tiche, 16, rue Paul Lancrenon, né à Oyonnax (France) le 23 novembre 1976, au fonction d'administrateur, son mandat expirant le 31 décembre 2011.
4. De renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une nouvelle période prenant fin le 31 décembre 2011  
- CLARKE FINANCIAL S.A.  
- Monsieur Nicolas Amiot
5. De renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Frédéric Deflorenne pour une nouvelle période prenant fin le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2007056170/5863/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD04026. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

---

**Financière Leka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 67.554.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007056084/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07496. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

**Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.305.

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La Société CACEIS BANK LUXEMBOURG, ayant son siège social à Luxembourg, 5, allée Scheffer, ici représentée par:

Madame Isabelle Alvarez, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Madame Sandra Thomas, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 1 S.A., ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 83.305, constituée suivant acte reçu le 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 103 du 19 janvier 2002, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2006, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

en vertu d'un pouvoir à lui conféré aux termes de décisions du conseil d'administration ci-après relatées.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à quinze millions d'euros (15.000.000,- EUR) représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et le conseil d'administration a été autorisé de décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

II.- Suivant diverses décisions prises en assemblées générales des actionnaires, et documentées par actes du notaire instrumentant, le conseil d'administration a été autorisé à émettre des obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé statutaire.

III.- Que le conseil d'administration, en diverses réunions, en conformité des pouvoirs à lui conféré aux termes de l'article 5 des statuts et dans le cadre des emprunts obligataires émis par la société, a constaté plusieurs conversions et décidé en conséquence sept augmentations du capital souscrit dans le cadre du capital autorisé, à savoir:

1) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 3 janvier 2007, à concurrence de 3.460,- EUR (trois mille quatre cent soixante euros) pour porter le capital de son montant actuel de 555.210,- EUR (cinq cent cinquante-cinq mille deux cent dix euros) à 558.670,- EUR (cinq cent cinquante-huit mille six cent soixante-dix euros), par la création de 346 (trois cent quarante-six) actions nouvelles de catégorie «VEST», d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 50 (cinquante) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION N ° 2, COMPARTIMENT 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français;

- 34 (trente-quatre) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION N ° 2, COMPARTIMENT 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français;

- 4 (quatre) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS N ° 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français;

- 258 (deux cent cinquante-huit) actions souscrites par PREDICA 2005 Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français

2) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 18 janvier 2007, à concurrence de 1.900,- EUR (mille neuf cents euros) pour porter le capital de son montant actuel de 558.670,- EUR (cinq cent cinquante-huit mille six cent soixante-dix euros) à un montant de 560.570,- EUR (cinq cent cinquante mille cinq cent soixante-dix euros), par la création de 190 (cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles de catégorie «ACC», d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 118 (cent dix-huit) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION N ° 2 COMPARTIMENT 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 63 (soixante-trois) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION N ° 2 COMPARTIMENT 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 9 (neuf) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS N ° 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

3) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 22 janvier 2007, à concurrence de 34.240,- EUR (trente-quatre mille deux cent quarante euros) pour porter le capital de son montant actuel de 560.570,- EUR (cinq cent soixante mille cinq cent soixante-dix euros) à un montant de 594.810,- EUR (cinq cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent dix euros), par la création de 3.424 (trois mille quatre cent vingt-quatre) actions nouvelles de catégorie «S3», d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 1.952 (mille neuf cent cinquante-deux) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION N ° 2 COMPARTIMENT 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 1.336 (mille trois cent trente-six) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION N ° 2 COMPARTIMENT 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 136 (cent trente-six) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS N ° 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

4) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 15 mars 2007, à concurrence de 5.440,- EUR (cinq mille quatre cent quarante euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 594.810,- EUR (cinq cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent dix euros) à 600.250,- EUR (six cent mille deux cent cinquante euros) par la création de 544 (cinq cent quarante-quatre) actions nouvelles de catégorie «ACC», d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 338 (trois cent trente-huit) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION N ° 2 COMPARTIMENT 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 180 (cent quatre-vingt) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION N ° 2 COMPARTIMENT 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 26 (vingt-six) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS N ° 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

5) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 22 mars 2007, à concurrence de 94.000,- EUR (quatre-vingt-quatorze mille euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 600.250,- EUR (six cent mille deux cent cinquante euros) à 694.250,- EUR (six cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent cinquante euros) par la création de 9.400 (neuf mille quatre cents) actions nouvelles de catégorie «PER», d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 9.400 (neuf mille quatre cents) actions souscrites par PREDICA 2006, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

6) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 22 mars 2007, à concurrence de 3.430,- EUR (trois mille quatre cent trente euros) pour porter de le capital social de son montant actuel de 694.250,- EUR (six cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent cinquante euros) à 697.680,- EUR (six cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent quatre-vingts euros) par la création de 343 (trois cent quarante-trois) actions nouvelles de catégorie «CIP», d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 244 (deux cent quarante-quatre) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION N ° 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 99 (quatre-vingt-dix-neuf) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS N ° 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

7) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 23 mars 2007, à concurrence de 47.750,- EUR (quarante-sept mille sept cent cinquante euros) pour porter de le capital social de son montant actuel de 697.680,- EUR (six cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent quatre-vingts euros) à 745.430,- EUR (sept cent quarante-cinq mille quatre cent trente euros) par la création de 4.775 (quatre mille sept cent soixante-quinze) actions nouvelles de catégorie «VEST», d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 672 (six cent soixante-douze) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION N ° 2, COMPARTIMENT 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.
- 460 (quatre cent soixante) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION N ° 2, COMPARTIMENT 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.
- 46 (quarante-six) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS N ° 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.
- 3.597 (trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept) actions souscrites par PREDICA 2005, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français

Des extraits des procès-verbaux desdites réunions, après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront formalisés.

IV.- Les emprunts obligataires et donc toutes les actions nouvelles converties ont été libérées intégralement en numéraire par versements à un compte bancaire au nom de la société PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 1 S.A., prédésignée, de sorte que la somme totale de 190.220,- EUR (cent quatre-vingt-dix mille deux cent vingt euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives requises.

V.- Suite à la réalisation de cette tranche de l'augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Suite aux augmentations de capital susmentionnées, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 745.430,- EUR (sept cent quarante-cinq mille quatre cent trente euros), représenté par 74.543 (soixante-quatorze mille cinq cent quarante-trois) actions réparties comme suit:

- 1.550 (mille cinq cent cinquante) actions de souscription initiale;
  - 3.943 (trois mille neuf cent quarante-trois) actions de catégorie «JH»;
  - 8.796 (huit mille sept cent quatre-vingt-seize) actions de catégorie «PAI»;
  - 6.097 (six mille quatre-vingt-dix-sept) actions de catégorie «CIP»;
  - 4.158 (quatre mille cent cinquante-huit) actions de catégorie «ACC»;
  - 10.328 (dix mille trois cent vingt-huit) actions de catégorie «S3»;
  - 26.389 (vingt-six mille trois cent quatre-vingt-neuf) actions de catégorie «VEST»;
  - 13.282 (treize mille deux cent quatre-vingt deux) actions de catégorie «PER»;
- chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 3.400,- EUR

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: I. Alvarez, S. Thomas, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007. Relation: LAC/2007/3654. — Reçu 1.902, 20 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg-Eich, le 10 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056489/206/147.

(070057531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

#### **Financière Leka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 67.554.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007056085/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07498. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

**Hoban Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 126.813.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- La société COPERNIC INVEST S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
- 2.- La société FORSTON ENTREPRISES LIMITED, ayant son siège social à 1640 Nicosie (Chypre), 89, Kennedy Avenue Office 201, PO Box 26624.

Ici représentées par Laurence Domj, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.**

- 1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.
- 1.2. La société adopte la dénomination HOBAN INVEST S.A.

**Art. 2. Siège social.**

- 2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.
- 2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.
- 2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

**Art. 3. Objet.**

- 3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.
- 3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières, mobilières et immobilières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Titre II.- Capital**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.**

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 8. Nature des actions.** Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

**Art. 9. Cession d'actions.** Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

**Titre III.- Administration, Direction, Surveillance****Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11. Réunions du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 14. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

**Art. 15. Commissaire aux comptes.**

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

**Titre IV.- Assemblée générale****Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.** L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième jeudi du mois de mai à 14.00 heures.

**Art. 18. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 19. Votes.** Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

#### **Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

#### **Art. 21. Répartition de bénéfices.**

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

### **Titre VI.- Dissolution, Liquidation**

#### **Art. 22. Dissolution, Liquidation.**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

### **Titre VII.- Disposition générale**

**Art. 23. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2008.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 100 (cent) actions comme suit:

	Action(s)
1.- COPERNIC INVEST S.A. ....	1
2.- FORSTON ENTREPRISES LIMITED .....	99
Total: .....	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2012:
  - M. Herbert Grossmann, docteur en droit, 75, rue des Romains à L-2443 Senningerberg,
  - M. Dominique Fontaine, employé privé, 17, rue du Château à B-6747 Saint-Léger,
  - M. Pierre Goffinet, employé privé, 167, route de Longwy à L-1941 Luxembourg.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:

la société STRATEGO INTERNATIONAL S.à R.L., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Domj, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007. Relation: LAC/2007/3840. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007052982/211/163.

(070052880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

**Financière Leka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 67.554.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007056086/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07514. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

**Sebia Capital, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 550.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.637.

Il résulte d'un traité d'apport signé en date du 29 mars 2007 que les 22.000 parts sociales de la société SEBIA CAPITAL, société à responsabilité limitée, d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, représentant l'intégralité du capital social de EUR 550.000,- sont désormais détenues par:

	Parts sociales
MONTAGU III FRANCE 1 FCPR., représenté par la société de gestion, MONTAGU PRIVATE EQUITY SAS ayant son siège social au 41, avenue Georges V, F-75008 Paris . . . . .	22.000
Total: . . . . .	22.000

Fait à Luxembourg, le 18 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour SEBIA CAPITAL

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007056099/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06619. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

**Financière Leka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 67.554.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007056088/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07517. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070056780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

---

**Financière Leka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 67.554.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007056089/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07526. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070056782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

---

**Weather Capital Finance, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 115.030.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social en date du 20 février 2006*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration que:

- Le conseil d'administration accepte la démission, avec effet immédiat de THEMIS AUDIT LIMITED ayant son siège social P.O Box 3186, Abbott Building, Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands de sa fonction de commissaire aux comptes.

- Le conseil d'administration décide de pourvoir au poste de réviseur d'entreprises la personne suivante:

KPMG AUDIT ayant son siège social 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

- Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la société au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

*Pour WEATHER CAPITAL FINANCE SA.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007056260/1005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05647. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070057515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

---

**Financière Leka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 67.554.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007056091/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07529. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070056783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

**Mir Leman Advisory Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 53.402.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue dans les locaux de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG le mardi 17 avril 2007 à 10h45*

*Résolution 5*

«L'Assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs MM. Yves Mirabaud, Marc E. Pereire et Craig Fedderson pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2008.»

*Résolution 6*

«L'Assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes ERNST & YOUNG, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2008.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007056092/3085/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06906. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070057179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

**Greenwich EquityCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.030.140,38.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 115.581.

*Extrait des résolutions prises par les Associés en date du 17 octobre 2006*

- La démission de Monsieur Denis Leroy, résidant professionnellement au 41, avenue Georges V, F-75008 Paris, de son mandat de Gérant de Catégorie A, est acceptée, avec effet immédiat.

- Monsieur Stephen Harris, contrôleur de gestion, résidant professionnellement au 68, Vintners Place, Upper Thames Street, GB-EC4V 3PE, London, est nommé comme Gérant de Catégorie A, en son remplacement. Son mandat est à durée illimitée.

*GREENWICH EquityCo S.à r.l.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007056120/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05175. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070057086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

**Mir Quality Growth SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 53.392.

2007 à 11h

*Résolution 5*

«L'Assemblée décide de ne pas reconduire le mandat d'administrateur de M. Johan Kahm.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Messieurs Yves Mirabaud Carl de Geer, Marc Pereire et Craig Fedderson pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2008.»

*Résolution 6*

«L'Assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises, ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2008.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007056093/3085/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06909. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

**Perseus Immobilien Gesellschaft 2, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 127.197.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the seventeenth of April.

Before the undersigned M<sup>e</sup> Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

The public limited company PERSEUS REAL ESTATE INVESTMENT S.A., with registered office in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,

here duly represented by two of its directors, namely:

- Mr Nico Hansen, manager, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, and
- Mrs Sophie Batardy, private employee, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Such appearing party, represented as said before, requests the officiating notary to enact the articles of incorporation of a public limited company, («Aktiengesellschaft»), as follows:

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those who might become owners of the shares created hereafter, is herewith formed a public limited company, («Aktiengesellschaft»), under the name of PERSEUS IMMOBILEN GESELLSCHAFT 2.

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg.

By a simple decision of the board of directors, branches, subsidiaries, agencies or administrative offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

**Art. 3.** The duration of the company is unlimited.

**Art. 4.** The purpose of the company is the purchase and sale of immovable properties as well as real estate management.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten Euros (310.- EUR) each.

The shares are in registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

#### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy.

In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman.

If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented; proxies between directors being permitted, with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, fax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions, approved and signed by all directors, shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board of directors are taken by an absolute majority of the votes cast.

In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the company's interest within the limits of the company's purpose.

All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons, who need not be shareholders of the company.

**Art. 12.** The company will be validly bound by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the delegate of the board of directors.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration; they can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

#### **General meeting**

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders.

It has the most extensive powers to carry out or ratify the acts concerning the company.

Its resolutions are binding even for the shareholders who are not represented, vote against or abstain from voting.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual General Meeting is held on the 3rd Friday of June at 12.30 p.m. at the Company's Head Office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting.

It must be convened at the written request of shareholders representing 10% percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

#### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% per cent of the net profit of the financial year have to be allocated to the legal reserve fund; such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% per cent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried

out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

#### **General dispositions**

**Art. 21.** For any points, not covered by the present articles of incorporation, the parties refer to the provisions of the law of August 10th, 1915 and of the modifying Acts.

##### *Transitory dispositions*

1.- The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2007.

2.- The first annual general meeting shall be held in 2008.

##### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the one hundred (100) shares have been subscribed and fully paid up by payment in cash by the sole shareholder, the public limited company PERSEUS REAL ESTATE INVESTMENT SA, prenamed, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

##### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

##### *Estimation of costs*

The amount of the expenses, for which the company is liable as a result of its formation, is approximately fixed at one thousand five hundred and fifty Euros.

##### *Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1.- The number of Directors is fixed at three and that of the Auditors at one.

2.- The following have been appointed as Directors:

a) Mr Nico Hansen, manager, born in Differdange, on the 31st of March 1969, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;

b) Mrs Sophie Batardy, private employee, born in Lille, (France), on the 22nd of January 1963, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;

c) Mr Peter Mathis, manager, born in Wolfenschiessen, (Switzerland), on the 17th of January 1953, residing in CH-8400 Winterthur, Sonnenbergstraße, 39, (Switzerland).

3.- The following has been appointed as Statutory Auditor:

The limited liability company MGI FISOGEST S.à r.l. with registered office in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 20,114.

4.- The company's registered office shall be in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

5.- The mandates of the Directors and the Statutory Auditor will expire at the general annual meeting in the year 2009.

#### Statement

The undersigned notary, who speaks and understands English and German, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by surname, first name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Es folgt die deutsche Fassung des vorangegangenen Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, den siebzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Maître Jean Seckler, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft PERSEUS REAL ESTATE INVESTMENT S.A., mit Sitz in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur,

hier rechtmässig vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder, namentlich:

- Herrn Nico Hansen, Gesellschaftsverwalter, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur, und
- Frau Sophie Batardy, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur.

Welche Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, den beurkundenden Notar ersucht, die Gründungsurkunde einer Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

#### Bezeichnung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird hiermit eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung PERSEUS IMMOBILIEN GESELLSCHAFT 2 gegründet.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen, Agenturen oder Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist der An- und Verkauf sowie die Verwaltung von Immobilien.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von je dreihundertzehn Euro (310,-EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen.

Die Gesellschaft kann, im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen, ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den gleichen Bedingungen wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

#### Verwaltung - Überwachung

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden.

Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; Vollmachten unter Verwaltungsratsmitgliedern sind erlaubt, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme per Brief, Fernschreiben, Telefax oder E-Mail abgeben, welche schriftlich bestätigt werden müssen.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

**Art. 8.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um im Interesse der Gesellschaft, alle Angelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Alle Befugnisse, welche nicht durch das Gesetz vom 10. August 1915, sowie durch die späteren Änderungen, oder durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, die Gesamtheit oder einen Teil seiner Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

**Art. 13.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare, welche nicht Aktionäre sein müssen, überwacht, welche von der Generalversammlung, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt, ernannt werden; sie können beliebig abberufen werden.

Die Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt, welche die Dauer von 6 Jahren nicht überschreiten kann.

### Generalversammlung

**Art. 14.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre.

Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

**Art. 15.** Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am 3. Freitag des Monats Juni um 12.30 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

**Art. 16.** Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen.

Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

**Art. 17.** Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft des Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

### Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, dem (den) Kommissar(en) zur Einsicht, vor.

**Art. 19.** Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen. Die Generalversammlung kann beschließen Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

### **Auflösung - Liquidation**

**Art. 20.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter, natürliche oder juristische Personen, durchgeführt, welche von der Generalversammlung, die ihre Aufgaben und Vergütungen festlegt, ernannt werden.

### **Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 21 .** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.
- 2.- Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2008 statt.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach Feststellung der Satzung wie vorstehend erwähnt, sind die 100 Aktien durch die Alleingesellschafterin, die Aktiengesellschaft PERSEUS REAL ESTATE INVESTMENT S.A., vorgeannt, gezeichnet und durch Bareinzahlung voll eingezahlt worden, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendfünfhundertfünfzig Euro.

#### *Beschlüsse des Alleingeschafters*

Die eingangs erwähnte Person, welche das gesamte Aktienkapital vertritt, hat als Alleingeschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
  - a) Herr Nico Hansen, Gesellschaftsverwalter, geboren in Differdingen, (Großherzogtum Luxemburg), am 31. März 1969, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur;
  - b) Frau Sophie Batardy, Angestellte, geboren in Lille, (Frankreich), am 22. Januar 1963, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur;
  - c) Herr Peter Mathis, Gesellschaftsverwalter, geboren in Wolfenschiessen, (Schweiz), am 17. Januar 1953, wohnhaft in CH-8400 Winterthur, Sonnenbergstraße, 39, (Schweiz).
- 3.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung MGI FISOGEST S.à r.l., mit Sitz in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 20.114.
- 4.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur.
- 5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2009.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar, der die englische und deutsche Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag der Komparanten und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparanten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: N. Hansen, S. Batardy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 avril 2007. Relation GRE/2007/1806. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007056491/231/302.

(070057378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

---

**Bejaksa Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 77.639.

—  
La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107315, nommée administrateur en date du 1<sup>er</sup> février 2006, a désigné Madame Isabelle Schul née le 30 janvier 1968, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2012.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89272, nommée administrateur en date du 20 février 2004, a désigné Madame Françoise Dumont, née le 18 novembre 1964, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2012.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107316, nommée administrateur en date du 1<sup>er</sup> février 2006, a désigné Monsieur Christian François, né le 1<sup>er</sup> avril 1975, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2012.

Luxembourg le 15 mars 2007.

FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur - Présidente du Conseil / Administrateur

I. Schul / F. Dumont

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007056095/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06638. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

---

**Agence d'Assurances Cler s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8710 Boevange-sur-Attert, 31, Cité Nok.

R.C.S. Luxembourg B 97.138.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

L. Grethen

Notaire

Référence de publication: 2007056435/240/10.

(070057584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

---

**Hypraholding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 40.084.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> septembre 2006*

- Suite à la démission de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a été coopté en tant qu'Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Certifié sincère et conforme  
HYPRAHOLDING S.A.  
P. Mestdagh / J.-R. Bartolini  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007056104/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06629. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

---

**Soparfinter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 8.161.

—  
*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 14 février 2007*

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Jean-Robert Bartolini est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme  
Pour SOPARFINTER S.A.  
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007056107/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06635. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

---

**Kuznetski Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 102.041.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056364/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07136. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

---

**Long Island International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 31.689.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 mars 2007*

- Les sociétés FINDI S. à r. l., MADAS S. à r. l. et LOUV S. à r. l., Administrateurs, ne souhaitent pas se représenter aux suffrages.

- Madame Chantai Gaspar, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Benoît Parmentier, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés en tant que nouveaux Administrateurs pour une période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 26 mars 2007.

Certifié sincère et conforme  
LONG ISLAND INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007056111/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06618. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

**Pearl Air S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1133 Luxembourg, 13, rue des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 87.798.

E

décembre 2006

*Cinquième Résolution*

L'Assemblée reçoit et accepte la démission de Monsieur Peter Kehrberger. L'Assemblée décide de nommer, en remplacement de l'administrateur sortant, Monsieur Bernd Wehrheim demeurant au 5 Alte Weinstrasse à D-61352 Bad Homburg (Allemagne). Son mandat prend cours le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et se terminera lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Pour PEARL AIR S.A.

Signature

Référence de publication: 2007056113/565/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06797. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

**CFD Capital Management Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.080.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2007*

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

*Composition du Conseil d'Administration:*

Victor Mickaël Uzan Président

(résidant professionnellement à F-75008 Paris, 29, avenue Hoche)

Tom Gutenkauf

(résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri)

Fernand Reiners

(résidant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-Rue)

*Réviseur d'Entreprises:*

KPMG AUDIT S.à r.l.

(ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

BANQUE DE LUXEMBOURG

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007056116/7/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04953. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.